

**Evolution de l'offre de formation 2023-2024 :
a) Licence générale mention Génie Urbain (EIVP) : demande de création d'une mention
dérogatoire de licence avec restructuration de parcours existants**

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la fiche de présentation jointe à la présente délibération.

Contexte :

Considérant que l'évolution de l'offre de formation proposée par l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), en tant qu'établissement-composante de l'université, a été discutée au Collège des formations du 22 septembre 2022.

Considérant qu'il est proposé au conseil académique d'adopter l'évolution de l'offre de formation présentée suivante :

a) Licence générale mention « Génie Urbain » : demande de création d'une mention dérogatoire de licence avec restructuration de parcours existants pour l'année universitaire 2023-2024.

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la présente délibération à la majorité, comme suit :

Nombre de votants	:	43
Nombre d'abstentions	:	8
Nombre de votes pour	:	35
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La président de l'Université Gustave Eiffel

A Champs sur Marne, le 4 octobre 2022



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRESENTATION**Evolution de l'offre de formation 2023-2024** **Information** **Avis** **Vote****Contexte :****a) Licence générale mention Génie Urbain (EIVP) : demande de création d'une mention dérogatoire de licence avec restructuration de parcours existants**

La Licence Génie Urbain (LGU) est une création issue de la restructuration de formations existantes à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et au Département Génie urbain (DGU) de l'Université Gustave Eiffel. Les formations concernées par cette restructuration sont 1) le parcours Génie urbain (semestres 4-5-6) de la licence mention Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) du DGU, 2) le parcours Assistant.e à Chef.fe de Projet en Aménagement de l'Espace (ACPAE) de la licence professionnelle mention métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du DGU et 3) les classes préparatoires ATS (Adaptation Technicien Supérieur) scientifiques de l'EIVP.

b) Licence professionnelle mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement : demande d'ouverture d'un nouveau parcours Géomètre-géomaticien en 3 ans (ENSG)

Avec des effectifs étudiants insuffisants et une part importante des étudiants du cycle de géomètre-géomaticien non destinés à l'IGN qui prolongent leurs études dans la LP MPGE Imagerie de Paris1, France Compétences demande de faire évoluer le niveau de reconnaissance professionnelle de la formation de géomètre géomaticien vers le niveau 6 du RNCP, en remplacement de la reconnaissance actuelle au niveau 5. Pour répondre à cette injonction, l'IGN-ENSG propose de procéder en deux temps :

- Dès 2023, création d'un parcours géomètre-géomaticien de la LP MPGE accréditée par l'université Gustave Eiffel-ENSG Géomatique, en partenariat avec l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
 - en L1 et L2 à l'identique des deux premières années du cycle de géomètre géomaticien de l'ENSG ;
 - en L3 du parcours Imagerie de l'actuelle la LP MPGE (niveau L3) réalisé en commun par l'Université de Paris 1 et l'ENSG-Géomatique. Ceci permet de maintenir la continuité du recrutement.
- Dès la rentrée 2025, création d'une licence professionnelle co-accréditée par l'Université Gustave Eiffel, ENSG-Géomatique et l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, de même type que la précédente avec une mise à jour du programme d'enseignement et des modalités de recrutement vers :
 - des profils scientifiques et techniques recrutés par l'ENSG agissant comme école membre de l'Université Gustave Eiffel ;
 - des profils rattachés aux sciences humaines à l'Université de Paris 1.

Ces demandes d'ouverture ont été contrôlées par la VP FIP puis étudiées par des rapporteurs qui ont émis des avis favorables ou très favorables. Elles ont également été présentées au Collège des

formations, qui n'a pas émis de remarque particulière. Les fiches de soutenabilité ont été validées par la Vice-présidence.

Délibération sur

Il est demandé au Conseil Académique de se prononcer sur l'ouverture des deux diplômes présentés ci-dessus.

Document(s) joint(s) :

- Dossier Licence Génie Urbain
- Dossier LP MPGE-Géomètre-géomaticien